



Préavis municipal N° 2/2025 :

**Demande de crédit d'étude pour la réfection des
infrastructures communales à Correvon**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission composée de Christophe Devallonné (rapporteur), Jacques Dind et Louis Jaton, s'est réunie le mardi 11 mars 2025 en présence de M. Pascal Arbenz Municipal en charge du dossier, de M. Michel Rosset Municipal et de M. Sylvain Wenger du bureau d'ingénieur LPPR.

M. Arbenz nous a présenté le dossier et a répondu à toutes nos questions. Les travaux seront importants et coûteux mais nécessaire. Les conduites d'eau clair en mauvais état et beaucoup de fuites ces dernières années nécessitent des travaux. Sur les photos aériennes présentées, l'état de la chaussée est vraiment en mauvaise état et doit être entièrement refaite.

L'aménagement d'un trottoir est aussi à l'étude pour la sécurité des piétons et un nouvel arrêt pour le bus est également prévu à cet égard.

Conclusion :

Au vu de ce qui précède, la commission propose au Conseil communal de Montanaire d'accepter le préavis n° 2/2025 tel que présenté.

Correvon, le 13 mars 2025

Jacques Dind

Louis Jaton

Christophe Devallonné (rapporteur)

**Le rapport signé par tous les membres doit être remis impérativement
au plus tard 5 jours ouvrés avant le Conseil (Art. 42) en 3 exemplaires originaux.**